

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

n° 169-22 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du technicien télécoms, réseaux et communication unifiée à la direction des systèmes d'information mutualisée et du numérique

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Alain Gaget à Hélène Jacquemin - de Laïla Karoui à Jean-Maurice Venturini - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévisse - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoît Perrotton à Michel Dyen - de Claire Plateaux à Arthur Boix-Neveu - de Farid Rezzak à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Alexandra Turnar - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Céline Vernaz à Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

délibération n° 169-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du technicien télécoms, réseaux et communication unifiée à la direction des systèmes d'information mutualisée et du numérique**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de technicien télécoms, réseaux et communication unifiée à la direction des systèmes d'information mutualisée et du numérique est à pourvoir.

Ce poste, au sein du service des infrastructures et du support, est chargé de participer au maintien en condition opérationnelle des télécoms, des réseaux et de la communication unifiée, au support technique et à l'assistance aux utilisateurs ainsi qu'aux projets d'évolution.

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de technicien télécoms, réseaux et communication unifiée à la direction des systèmes d'information mutualisée et du numérique est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens.

Missions confiées à l'agent :

Gestion opérationnelle des infrastructures et des services de communication

- Assurer la maintenance des autocoms, media gateway et services associés (messagerie, SDA, remote extensions, annuaire d'entreprise...).
- Assurer le suivi et la maintenance des lignes analogiques, XDSL et lignes agrégées des grands sites (Trunk SIP, T2).
- Déployer et maintenir la téléphonie fixe et mobile (gestion des terminaux analogiques, numériques, ToIP, et assistance sur site, abonnements et terminaux).
- Diagnostiquer les anomalies.
- Garantir la qualité de service.

Support technique et assistance aux utilisateurs

- Prendre en charge les appels et les tickets, qualifier les demandes, résoudre l'ensemble des dysfonctionnements, se déplacer sur site au besoin.
- Conseiller, former et assister les utilisateurs.
- Prendre en charge les sollicitations des directions relatives à des besoins récurrents ou spécifiques (déménagements, événementiel).
- Rédiger les procédures d'exploitation, proposer des mesures correctives et d'améliorations.
- Assurer le suivi des incidents et demandes de changement auprès des opérateurs.

Définition de l'architecture télécoms et réseaux et conduite des projets d'usages et d'infrastructures

- Conduire une analyse des besoins de la collectivité en matière de télécoms, réseaux et communication unifiée.
- Concevoir et mettre en place une architecture de réseaux.
- Valider l'installation/intégration des nouveaux outils (télécoms, réseaux et système) dans l'environnement de production.
- Évaluer les risques et opportunités techniques.
- Analyser les besoins des utilisateurs et l'impact des technologies émergentes.

- Gérer les référentiels et documentations techniques.
- Poursuivre le projet de déploiement de la ToIP et des solutions de communications unifiées.

Gestion de la relation fournisseur

- Concevoir et piloter les marchés publics (AMOA pour l'accompagnement à la passation et au suivi périodique des marchés opérateurs télécoms, opérateurs télécoms, intégration, maintenance et support des infrastructures télécoms).
- Assurer le suivi des commandes, des factures, et optimiser les coûts.
- Suivre et contrôler les opérateurs vis-à-vis de leur engagement.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- diplôme en informatique de niveau Bac +2,
- expérience professionnelle si possible dans un domaine de compétences similaire,
- maîtrise des architectures et fonctionnalités des réseaux télécoms (xDSL, T2, Trunk SIP) et IP (en support de la ToIP),
- maîtrise des technologies de téléphonie analogique et de ToIP,
- savoir-faire dans l'administration des autocoms et des media gateway,
- savoir-faire dans l'étude et l'intégration de nouveaux services et de nouveaux matériels de communication,
- bonne connaissance des systèmes d'exploitation des smartphones,
- comprendre et lire l'anglais technique,
- connaissances appréciées du fonctionnement des collectivités et des marchés publics,
- capacités d'écoute et de pédagogie,
- relationnel fluide avec différents interlocuteurs professionnels,
- capacité d'analyse technique, de diagnostic de pannes et de résolution d'incidents,
- esprit d'équipe, autonomie,
- rigueur et méthode dans l'organisation et la planification de son travail, disponibilité,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **169-22 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du technicien télécoms, réseaux et communication unifiée à la direction des systèmes d'information mutualisée et du numérique

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 22 novembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221122-lmc1H28335H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28335H1

Date de transmission en Préfecture : 22 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 22 novembre 2022

Publication sur le site internet: mercredi 23 novembre 2022